

# CADRE REGLEMENTAIRE ET INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE

PARTICULIEREMENT LE SECTEUR DE  
L'ELECTRIFICATION RURALE  
PAR NYOBE SAMUEL (ING. CHEF PROJET  
INVEST'ELEC)

# PLAN

- CADRE REGLEMENTAIRE:
  - REFORME INTERVENUE DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE;
  - LOI 98/022 DU 24 DECEMBRE 1998 ET TEXTES REGLEMENTAIRES;
  - INSUFISANCES OBSERVEES;
  - LOI 2011/022 DU 14 DECEMBRE 2011 AVEC ACCENT SUR LES EnR.

# PLAN (SUITE)

- INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE:
  - SUR LE PLAN REGLEMENTAIRE;
  - SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL;
  - SUR LE PLAN TARIFAIRE;
  - SUR LES OPPORTUNITES



# CADRE REGLEMENTAIRE

- REFORME INTERVENUE DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE: BUT ET OBJECTIFS
  - DESENGAGEMENT DE L'ETAT DANS LE SERVICE MARCHAND DE L'ELECTRICITE;
  - PERMETTRE L'ACCES A L'ELECTRICITE AU PLUS GRAND NOMBRE;
  - EVOLUTION DE LA DESSERTE;



# CADRE REGLEMENTAIRE

- REFORMES (SUITE):
  - DONNER UNE MEILLEURE QUALITE DE SERVICE AUX CONSOMMATEURS POUR CE QUI EST DU PRIX DE LA CONTINUITE DE SERVICE;
  - ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE;
  - CONFIRMATION DE L'OUVERTURE DU SECTEUR A LA CONCURRENCE;
  - L'APPEL DU PRIVE POUR PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

# CADRE REGLEMENTAIRE

- LOI 98/022 DU 24 DECEMBRE 1998. FIXATION DU CADRE DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE, PLUS PARTICULIEREMENT:
  - CONFIRMATION DU CARACTERE PUBLIC DU SERVICE DE L'ELECTRICITE;
  - FIXATION DES REGIMES JURIDIQUES DES ACTIVITES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE;
  - DETERMINATION DES REGLES TARIFAIRES;





# CADRE REGLEMENTAIRE

- DETERMINATION DES SERVITUDES ET DES DROITS DE PASSAGE DES RESEAUX ELECTRIQUES;
- CREATION D'UNE AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE;
- FIXATION DES DISPOSITIONS PENALES EN CAS DE NON OBSERVANCE DES TERMES DE LA LOI;
- CREATION DE L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE COMME GENDARME DU SECTEUR.

# CADRE REGLEMENTAIRE

- POUR LA MISE EN APPLICATION DE LA LOI, PRISE DE CERTAINS ACTES REGLEMENTAIRES:
  - DECRET n° 99/125 DU 15 JUIN 1999 PORTANT ORGANISATION DE L'ARSEL;
  - DECRET n° 99/193 DU 08 SEPTEMBRE 1999 PORTANT ORGANISATION DE L'AER;
  - DECRET n°2000/464 DU 30 JUIN 2000 REGISSANT LES ACTIVITES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE;
  - DECRET n° 2006/406 DU 20 NOVEMBRE 2006 PORTANT CREATION DE LA SOCIETE ELECTRICITY CORPORATION



# CADRE REGLEMENTAIRE

- DECRET n°2000/462 DU 26 JUIN 2000 PORTANT RENOUELEMENT DES TITRES AVANT L'ENTREE EN VIGUEUR DE LA LOI 98/022 DU 24 DECEMBRE 1998;
- ARRETE n°61/CAB/MINMEE DU 30 JANVIER 2001 FIXANT LA COMPOSITION DES DOSSIERS ET LES FRAIS D'INSTRUCTION DES DEMANDES DES TITRES;
- DECISIONS FIXANT LES TARIFS DE LA VENTE HORS TAXES DE L'ELECTRICITE.

# CADRE REGLEMENTAIRE

- INSUFFISANCES DE LA LOI n°98/022 DU 24 DECEMBRE 1998 ET DES TEXTES REGLEMENTAIRES SUBSEQUENTS:
  - ABSENCE DE DEFINITION UNIVOQUE DE L'ELECTRIFICATION RURALE;
  - ABSENCE D'UN GUICHET UNIQUE POUR LES ELECTRIFICATIONS;
  - ABSENCE D'ENCADREMENT REGLEMENTAIRE DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES;



# CADRE REGLEMENTAIRE

- AUCUNE POLITIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES;
- ABSENCE DU CADRE NORMATIF EN ELECTRIFICATION RURALE;
- L'AER JUSTE REDUITE AU ROLE D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET EVENTUELLEMENT FINANCIERE AUPRES DES PME D'ELECTRIFICATION RURALE;



# CADRE REGLEMENTAIRE

- LOI n° 2011/022 DU 14 DECEMBRE 2011 QUI APPORTE DES NOUVEAUTES:
  - LES CONCESSIONS DE STOCKAGE D'EAU POUR LA PRODUCTION DE L'ELECTRICITE;
  - LA FUSION DES CONCESSIONS DE GESTION DU RESEAU DE TRANSPORT ET CELLE DE GESTION DU TRANSPORT DE L'ELECTRICITE EN UNE SEULE STRUCTURE;
  - LA PRODUCTION ET LE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE A DES FINS INDUSTRIELLES

# CADRE REGLEMENTAIRE

- LE CHANGEMENT DE L'AGENCE DE L'ELECTRIFICATION RURALE EN AGENCE DE PROMOTION DE L'ELECTRIFICATION RURALE POUR LUI DONNER PLUS DE POUVOIR DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'ELECTRIFICATION RURALE;
- LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES;

# CADRE REGLEMENTAIRE

- LA CREATION D'UN FONDS DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE;
- LA FIXATION D'UN DELAI MAXIMUM DE 5 ANS DANS LE TITRE ADMINISTRATIF POUR TOUT SITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE ATTRIBUE A UN OPERATEUR POUR MISE EN VALEUR.



# INCITATION A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTICITE

- L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES:
  - GARANTIE DE LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR PAR LE BIAIS DES APPELS D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UNE ENTREPRISE AVANT L'OCTROI D'UNE CONCESSION A UN OPERATEUR;
  - SITUATION POLITIQUE STABLE.

# INCITATION A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTICITE

- SUR LE PLAN LEGAL ET REGLEMENTAIRE:
  - LA LOI n° 98/013 DU 14 JUILLET 1998 RELATIVE A LA CONCURRENCE: ELLE A POUR OBJET DE COMBATTRE LES PRATIQUES, LES ACCORDS ET LES ABUS ANTICONCURRENTIELS DANS LE SECTEUR;
  - LA LOI n° 98/019 DU 24 DECEMBRE 1998 PORTANT REGIME FISCAL DES CONCESSIONS DE SERVICES PUBLICS: ELLE DETERMINE LES REGLES FISCALES ET COMPTABLES PARTICULIERES AUXQUELLES SONT ASSUJETTIES LES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC;



# INCITATION A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTICITE

- SUR LE PLAN LEGAL ET REGLEMENTAIRE (SUITE)
- LA LOI n°2002/04 DU 19 AVRIL 2002 PORTANT CHARTE DES INVESTISSEMENT AU CAMEROUN: ELLE FIXE LES INCITATIONS GENERALES ( LA PROMOTION, LA FACILITATION ET LE SOUTIEN) ET LES INCITATIONS SPECIFIQUES A TRAVERS LES REGIMES DE L'AUTOMATIQUE, DE LA DECLARATION ET DE L'AGREMENT
- LA LOI n° 2011/022 DU 14 DECEMBRE 2011 REGISSANT LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE



# INCITATION A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTICITE

- SUR LE PLAN LEGAL ET REGLEMENTAIRE (SUITE):
  - LES INCITATIONS FISCALES A TRAVERS LES AVANTAGES FISCAUX ET DOUANIERS POUR LES PRODUITS, LES BIENS ET LES SERVICES DESTINES A L'EXPLOITATION DES ENERGIES RENOUVELABLES;
  - L'EXISTANCE DES MECANISMES DE FINANCEMENT INNOVATEURS, NOTAMMENT LES MDP. (CAS D'UNE PETITE CENTRALE HYDROELECTRIQUE AU FIL DE L'EAU);

# INCITATION A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTICITE

- SUR LE PLAN LEGAL ET REGLEMENTAIRE (SUITE):
  - L'OBLIGATION DE RACCORDEMENT DE TOUT PRODUCTEUR SUR LA BASE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU RESEAU POUR LA VENTE DU SURPLUS DE PRODUCTION;
  - L'OBLIGATION D'ACHAT DU SURPLUS D'ENERGIE PAR TOUT DISTRIBUTEUR PROCHE D'UNE UNITE DE PRODUCTION D'ENERGIE SUR LA BASE DES EnR
  - LA FIXATION DU SEUIL DE PRODUCTION EN HYDROELECTRICITE A 5 MW COMME ENERGIE RENOUVELABLE;



# INCITATION A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTICITE

- SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL:
  - FIXATION DES DUREES DES CONCESSIONS ET LICENCE RELATIVEMENT LONGUES POUR PERMETTRE LE RETOUR DE L'INVESTISSEMENT;
  - LA MISE EN PLACE D'UN REGULATEUR SOLIDE, FORT ET INDEPENDANT QUI GARANTIT L'EQUITE ET PROTEGE LES INTERETS DE TOUS LES ACTEURS DU SECTEUR (ETAT, OPERATEURS, CONSOMMATEURS);



# INCITATION A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTICITE

- SUR LE PLAN TARIFAIRE:
  - TARIF ENCADRE PAR LE REGULATEUR SUR LA BASE:
    - DE LA GARANTIE DE LA RENTABILITE NORMALE DE L'ENTREPRISE;
    - DU COUT DE SERVICE

# INCITATION A L'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTICITE

- SUR LES OPPORTUNITES:
  - DEVELOPPEMENT DU SOLAIRE :LES ETUDES ACTUELLES MONTRENT DE BONS TAUX D'ENSOLEILLEMENT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL;
  - LA BIOMASSE DANS TOUTES LES REGIONS DU CAMEDROUN;
  - LES COURANTS MARINS AUX ABORDS DES ZONES COTIERES
  - LES EOLIENNES DANS TOUTE LA REGION COTIERE.



# INVEST'ELEC: UN TEST

- UNE REPONSE A UNE GRANDE PROCCUPATION AVEC UNE FORTE PARTICIPATION DE L'UNION EUROPEENNE;
- PROJET VENANT A LA SUITE D'UN PREMIER (ERD RUMPI) COMME UNE SOLUTION A L'ELECTRIFICATION DANS LE MILIEU RURAL



# INVEST'ELEC: UN TEST

- OBJECTIF GLOBAL :
  - PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS PRIVES DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN ;
- OBJECTIFS SPECIFIQUES:
  - RENFORCER LES CAPACITES DES PME DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE POUR LEUR PERMETTRE D'INVESTIR DANS LES ENERGIES RENOUVELABLES EN MILIEU RURAL;
  - PROMOUVOIR LE DIALOGUE ET LE PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE ;
  - INSCRIRE DANS LA DUREE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS PRIVES DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE



# INVEST'ELEC: UN TEST

- LES ACTIVITES D'INVEST'ELEC;
  - LA FORMATION SUR LES PROJETS RELATIFS A LA CONSTRUCTION DES PETITES CENTRALES HYDROELECTRIQUES;
  - LA FORMATION SUR LES PROJETS DE PRODUCTION DE L'ELECTRICITE A BASE DE LA BIOMASSE ET DU SOLAIRE;
  - L'ORGANISATION D'UN STUDY TOUR;

# INVEST'ELEC: UN TEST

- LA PRODUCTION D'UN GUIDE DES INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN ;
- LES SEMINAIRES REGIONAUX;
- ORGANISATION DU SALON INVEST'ELEC.



- 
- MERCI DE VOTRE BIENVEILLANTE ATTENTION